

Minière O3

Guide d'ententes

Pour les travaux d'exploration effectués
sur des propriétés de surface détenues
par des personnes physiques

Août 2023

Le développement responsable de ses projets est un pilier de la stratégie d'affaires de Minière O3.

Le programme d'exploration responsable détaille les pratiques de l'entreprise pour le développement de relation avec la communauté, la protection de l'environnement et la croissance économique. Ce guide d'ententes s'inscrit dans nos **trois engagements clés envers la communauté** :



Pour en savoir plus sur notre Programme d'exploration responsable

1

Informer au fur et à mesure de l'avancement des projets

2

Travailler avec transparence et respecter la prise de parole

3

Être à l'écoute des préoccupations et des questionnements de la communauté d'accueil

LES OBJECTIFS DU GUIDE D'ENTENTES

- 1. Inform**er les propriétaires de surface des documents et outils à leur disposition ;
- 2. Présenter** les informations concernant le processus d'entente avec les propriétaires de surface ;
- 3. Partager** les engagements de l'entreprise envers l'exploration minière responsable.



TRAVAUX D'EXPLORATION

Pour effectuer des travaux sur les terrains qui ne lui appartiennent pas, Minière O3 a besoin d'une autorisation écrite avant les travaux de la part du détenteur de lot. Les travaux peuvent inclure, sans s'y limiter :

- Reconnaissance des sites en marchant ;
- Prospection ;
- Levé de sol ;
- Décapage ;
- Forage ;
- Travaux géophysiques.

EXCLUSIONS



Ce guide ne s'applique pas aux lots appartenant aux organisations et/ou organismes suivants :

- Entreprises privées ;
- Municipalités ;
- Gouvernements provinciaux et fédéraux ;
- Organismes sans buts lucratifs.



PROCESSUS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ENTENTE

Les étapes pour la mise en place d'une entente sont :

- 1** **Identification** des propriétaires des lots
- 2** **Première prise de contact par Minière O3** avec le(s) propriétaire(s) concerné(s) pour présenter l'entreprise, informer des travaux prévus et prévenir que la signature d'entente est volontaire et sans obligation
- 3** **Élaboration d'une entente personnalisée** expliquant la nature des travaux prévus, la période estimée d'exécution des travaux et les lignes directrices
- 4** **Signature** de l'entente avec les propriétaires
- 5** **Le signataire est avisé avant le début des travaux** et renseigné sur les outils disponibles pour rester informé (pages Web de l'entreprise, coordonnées des personnes-ressources, etc.)
- 6** **Début des travaux** d'exploration*
- 7** Remise en état du site



Tout propriétaire de lot a le droit de refuser l'accès à sa propriété et par le fait même refuser de signer une entente d'accès.

* Jusqu'à la fin des travaux, la personne-ressource de Minière O3 assure le lien entre les propriétaires et l'équipe qui réalise les travaux.

COMPENSATION

Minière O3 prévoit des compensations pour les droits de passages et de travaux sur des propriétés détenues par des personnes physiques.

Seules les personnes physiques pourront être compensées pécuniairement pour des travaux pouvant affecter le sol à la surface. En plus de la remise en état de la propriété privée, Minière O3 versera les sommes conformément au **tableau des compensations** (tarifs 2022-2023) présenté ci-dessous :

Type de travaux	Unité	Dimension	Montant versé par unité
Aménagement d'un nouveau sentier	Mètre linéaire (GPS)	5 m de largeur	1,05 \$
Sentier existant nécessitant du débroussaillage	Mètre linéaire (GPS)	5 m de largeur	0,55 \$
Aménagement d'un site de forage	Site	30 m x 30 m	310,00 \$
Aménagement d'un site de pompage	Site	10 m x 10 m	155,00 \$
Coupe de ligne	Mètre linéaire (GPS)	De 1 à 1,5 m de largeur	0,60 \$
Tranchée	Nombre	-	155,00 \$
Circulation (véhicules lourds/foreuse)	Mois	-	290,00 \$

Les sommes seront versées au propriétaire avant le début des travaux.

Par ailleurs, Minière O3 s'engagera auprès des propriétaires de remettre à des conditions acceptables les sites.

À L'ÉCOUTE DE LA COMMUNAUTÉ

Politique de résolution des demandes et des signalements

Chez Minière O3, toute préoccupation, question ou plainte sont traitées avec diligence et sont considérées comme une contribution citoyenne dans le but d'une amélioration continue.

Minière O3 mets en place un mécanisme de traitement des demandes et des signalements dans un souci d'assurer, à la personne signalante et à la communauté, que les meilleures pratiques et que des solutions correctives soient mises en place dans les meilleurs délais et en toute transparence.

Pour consulter notre politique :

https://marban-alliance.com/wp-content/uploads/2023/06/Miniere-O3_Politique-de-signalement.pdf

POUR NOUS JOINDRE

Services à la communauté

Annabelle Brochu

Lundi au vendredi — 8h à 17h

(819) 355-1837

abrochu@o3mining.com

Siège des opérations

Lundi au vendredi — 8h à 17h

11, rue Finlay

Val-d'Or, J9P 0H8



Pour en savoir plus sur ECOLOGO

